

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Eric Züger et consorts - Economie d'eau potable dans les bâtiments**

**1. PRÉAMBULE**

La commission s'est réunie lundi 13 mai 2013 à 9 heures, à la Salle de conférences du SCRIS, rue de la Paix 6, à Lausanne. Elle était composée de Mme Isabelle Chevalley, de MM. Jean-Marc Genton, Daniel Ruch, Jean-Robert Yersin, Eric Züger, Olivier Epars ainsi que du soussigné, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

M. Pascal Broulis, chef du DFIRE, y était accompagné de M. Philippe Pont, chef du SIPAL.

Le Secrétariat général y était représenté par M. Jérôme Marcel, qui a tenu les notes de séance.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant relève que, dans les trois points de la conclusion de son postulat, il met en avant les points essentiels qu'il estime que le GC devrait aborder. Il précise que ces réflexions font suite au récent débat sur la Loi sur les eaux, son postulat se concentrant sur des mesures de sensibilisation et promotion, plutôt que sur des obligations, et notamment ce que les collectivités publiques font pour diminuer leur consommation d'eau, relevant par des exemple qu'il y a des possibilités d'amélioration dans les locaux de l'Etat, l'Etat devant à son sens être exemplaire en cette matière à l'instar de ce qui se pratique en matière d'énergie et avoir une posture proactive vis-à-vis de la population et des communes concernant ce bien précieux qu'est l'eau potable, quand bien même nous vivons dans une région du monde qui n'en manque pas.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le chef du DFIRE explique que l'Etat est, à l'instar du postulant, sensible à toute économie.

Pour gagner en efficacité, le Grand Conseil ayant près de 200 textes en attente de réponse, le chef du DFIRE propose, dans un premier temps, que le chef du SIPAL présente ce qui se fait d'ores et déjà en cette matière, cette problématique étant abordée lors de chaque modification ou rénovation des bâtiments ; puis dans un deuxième temps, qu'il prenne un engagement sur les demandes du postulat, notant que d'un point de vue budgétaire l'Etat n'a aucune raison de gaspiller l'eau potable, et dès lors promeut des comportements en phase avec les soucis environnementaux qui, de fait, ont pour conséquence de faire des économies. L'engagement qu'il peut prendre de suite est que le SIPAL, avec l'appui du DSE, relaye ce vœu et que le CE s'engage formellement à prendre en compte la logique de ce postulat, ce d'autant plus que de son point de vue la présentation dans une année d'un rapport du CE ne va pas apporter une plus-value importante. Le chef du DFIRE rappelle par ailleurs que l'UNIL et le CHUV ont une gestion propre, et propose par ailleurs d'écrire au chef du DSAS et à la cheffe du DFJC, en cas de retrait du postulat, pour leur signaler qu'un tel retrait a été fait en l'échange d'un engagement formel que l'Etat continue à avoir une logique d'exemplarité sur la consommation d'eau.

Le chef du SIPAL explique que cela fait plus de dix ans que l'Etat est sensible à cette question de l'économie de l'eau, même si nous nous trouvons au cœur d'un château d'eau. Le Rapport du Groupe énergie, établi par une commission composée d'ingénieurs en lien avec la Direction générale de l'environnement (DGE), donne les principales mesures prises en la matière :

- la pose de plusieurs centaines d'économiseurs d'eau sur les lavabos des bâtiments propriété de l'Etat (gymnases, écoles professionnelles, grands bâtiments administratifs, etc.), ce genre de mesures étant plus difficile à prendre dans des bâtiments où l'Etat n'est que locataire ;
- la généralisation d'urinoirs sans eau lors des rénovations importantes, des appareils qui fonctionnent très bien et sans odeur ;
- la pose de chasse d'eau à double pression pour limiter l'usage inutile d'eau (3, 6 et 9 litres) ;
- la suppression systématique à l'occasion des rénovations importantes de l'eau chaude dans les bâtiments administratifs ainsi que dans les écoles, sauf pour les besoins de nettoyage ;
- le remplacement de systèmes de refroidissement fonctionnant à l'eau du réseau par des évaporateurs d'air extérieur ;
- la récupération d'eau de pluie, comme par exemple au COFOP.

L'ensemble des dispositions prises et mises en place, sur lesquelles des mesures sont effectuées, se situent dans le contexte des objectifs communs au SIPAL et à la DGE du plan quinquennal 2011-2016 ayant en matière de consommation d'eau potable un objectif d'économie allant jusqu'à -10%.

Le chef du DFIRE s'engage, si le postulant est prêt à retirer son intervention, à s'adresser aux entités concernées de l'Etat (notamment les départements dont dépendent le CHUV et l'UNIL) pour leur signifier que le Grand Conseil est sensible à cette problématique de l'économie de l'eau potable. Concernant son département, il s'engage à ce que cette problématique soit traitée lors de chaque rénovation importante, rappelant à ce titre que les objectifs qui ont été fixés par le Rapport du Groupe énergie sont mesurables. Le chef du DFIRE estime en effet beaucoup plus efficace cette manière de procéder, que l'on ferait une plus grande avancée de cette manière qu'en maintenant un postulat qui aura une réponse dans une année, ce d'autant plus que c'est une préoccupation de l'Etat.

#### **4. DISCUSSION GÉNÉRALE ET BIENFONDÉ DU POSTULAT**

Lors de la discussion générale, il apparaît rapidement que les questions posées par le postulant devraient s'adresser à deux départements distincts, soit :

D'une part le DFIRE pour la question liée à *la gestion de l'eau au sein des bâtiments de l'Etat*, pour laquelle le postulant se dit satisfait d'apprendre que des directives sont appliquées pour les bâtiments propriété de l'Etat ou d'entités financées par l'Etat à l'instar du CHUV et de l'UNIL.

D'autre part le DSE, (absent) pour les questions liées à « *sensibiliser la population ainsi que les collectivités publiques à mettre en place des moyens et de les entretenir pour économiser l'eau potable* », « *promouvoir les économies d'eau potable dans le cadre de l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau* ».

Le chef du DFIRE précise cependant que cette problématique de l'économie de l'eau est prise en compte dans toute les actions de promotion et de communication de l'Etat, notamment en direction des communes.

Plusieurs députés relèvent en effet que celles-ci ont en main la distribution de l'eau et que nombre d'entre-elles ont à cœur de sensibiliser leurs citoyens à ces problématiques. Celles-ci font également des efforts lors de la création ou rénovation de bâtiments publics.

Les situations des communes peuvent être fort différentes selon leur emplacement géographique et les ressources dont elles disposent : pompage, lacs, sources etc. Il est fait référence à un récent rapport du CE au postulat O. Epars (assèchement estival des cours d'eau) et M. A. Bory et consorts (plan de gestion de l'eau en cas de sécheresse) qui fait un tour d'horizon de la gestion de l'eau dans le canton, en mettant en évidence que notre canton n'est pas en manque, si ce n'est quelques cas pour des raisons d'interconnexion. Il en ressort également que la consommation par habitant est en diminution.

Un député-municipal dit son inquiétude quant aux fuites constatées sur des réseaux vieillissants. Un autre député relate la difficulté de convaincre certaines populations immigrées que l'eau du robinet est consommable dans nos régions.

Il est évoqué le fait que ce postulat s'il est maintenu risque de se voir apporter une réponse en dehors du contexte de *l'année internationale de coopération dans le domaine de l'eau (unesco)*, événement auquel il se réfère dans son énoncé.

Une majorité de députés est favorable à la proposition du chef du DFIRE d'écrire aux entités concernées ainsi qu'aux communes. Elle souhaite en outre être renseignée sur ce qui est entrepris au niveau des écoles et dans le cadre de *l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau*.

**Dans un souci d'efficacité et dans la recherche d'une solution pragmatique, M. le député Züger est d'accord retirer son postulat aux conditions proposées par le chef du DFIRE, soit que le CE s'engage à adresser deux courriers à l'attention des départements gérants et constructeurs de l'UNIL et du CHUV (DSAS et DFJC) et un courrier aux communes sur le potentiel d'information dans le cadre de l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.**

Carrouge, le 4 octobre 2013

Le rapporteur :  
(Signé) Marc-André Bory

## **ANNEXE : INFORMATIONS FOURNIES PAR LES SERVICES A LA COMMISSION**

### **SCAV – Section distribution de l'eau**

#### ***Sensibilisation de la population et des collectivités publiques :***

En matière d'alimentation en eau potable et pour la défense incendie, ce sont les communes qui assurent formellement la distribution. De par l'article premier LDE, elles ont l'obligation légale de fournir l'eau dans les zones constructibles. A noter que les communes peuvent collaborer entre elles pour distribuer l'eau. Le rôle de l'Etat se borne à assurer la haute surveillance des communes et associations de communes dans l'exécution de leur tâche. L'eau potable étant une denrée alimentaire, c'est ainsi le DSE via son Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) qui est en charge de cette surveillance.

Les distributeurs d'eau sont regroupés au travers de diverses associations de la branche telles que la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux au niveau Suisse ou la Société des Distributeurs d'Eau Romands au niveau plus local. Elles organisent régulièrement des expositions thématiques et des journées de sensibilisation de la population, notamment le 22 mars de chaque année lors de la Journée mondiale de l'eau.

Ce sont donc ces acteurs communaux, intercommunaux et associatifs qui promeuvent les économies d'eau au niveau local, l'Etat n'ayant pas de rôle direct à jouer dans un domaine où il n'est pas actif au premier chef.

#### ***Promotion des économies d'eau dans le cadre de l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau :***

Le SCAV n'a pas attendu l'année de la coopération dans le domaine de l'eau pour collaborer activement avec les distributeurs en matière de planification des réseaux d'eau, vu qu'il effectue cette tâche depuis près de trois décennies.

Au sens de la fiche F43 du Plan directeur cantonal, l'objectif prioritaire est d' « assurer un développement cohérent et harmonieux des réseaux de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire cantonal via une coordination locale et régionale ». Les réseaux sont ainsi développés de manière à améliorer les installations et les conditions d'exploitation afin de diminuer les gaspillages et de satisfaire aux exigences actuelles.

Bien que difficilement quantifiables, les économies d'eau globales réalisées au travers de la valorisation d'excédents des uns pour suppléer au manque d'eau d'autres distributeurs sont ainsi très importantes. Couplés à l'amélioration permanente des installations techniques et aux efforts de recherches de fuites d'eau dans les conduites menés par les distributeurs, les progrès en matière d'économies d'eau sont ainsi très significatifs. Cette démarche d'amélioration constante du fonctionnement des installations se poursuivra bien entendu dans les années à venir.

### **DGEO – Sensibilisation des élèves**

Le Plan d'études romand ([plandetudes.ch](http://plandetudes.ch)), entré en vigueur à la rentrée scolaire 2012-2013 aborde notamment la problématique de l'eau dans : FG 16-17-18 (gestion de l'eau, observation des conséquences de la consommation sur l'environnement), MSN 26-25 (sous indications pédagogiques : réflexion sur l'utilisation de l'eau par l'Homme), MSN 28-25 dans le champ : Ecosystèmes, FG 36-37 (Encourager les comportements respectueux de l'environnement), etc. Les enseignants ont à disposition les moyens d'enseignement des sciences (cycles 1 à 3) qui abordent en général la problématique de l'eau.

De plus, dans le cadre des écoles vaudoises, il existe différents programmes d'information et de sensibilisation pour économiser l'eau potable : [energie-environnement.ch](http://energie-environnement.ch) est la plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Son but est de fournir des conseils utiles sur les gestes que chacun peut faire pour économiser l'énergie, ménager les ressources naturelles, et préserver la biodiversité ainsi que son cadre de vie.